



VILLE DE  
NAMUR

# CHAPITRE

CENTRE REGIONAL  
DE SECOURS

11





**CENTRE REGIONAL  
DE  
SECOURS**



## **1. Composition du service**

- 1 commandant
- 1 capitaine
- 6 lieutenants
- 5 agents administratifs dont 1 adjudant, 1 magasinier et 1 mécanicien
- 117 pompiers professionnels dont le staff Officiers, l'adjudant administratif et le magasinier
- 40 pompiers volontaires dont 2 sous-lieutenants, 1 1<sup>er</sup> sergent et l'adjudant sportif

## **2. Missions permanentes**

### **2.1. Service incendie**

Outre les missions définies dans la Loi du 31 décembre 1963 modifiée le 28 mars 2003 ainsi que dans l'Arrêté Royal du 7 avril 2003, allant de l'aide médicale urgente et la lutte contre l'incendie jusqu'au dégagement d'une personne coincée dans un véhicule en passant par la destruction des nids de guêpes, le service Incendie exécute d'autres missions telles que la formation du personnel d'entreprise à la manipulation d'extincteurs.

La prévention incendie, destinée à assurer un niveau de sécurité élevé aux occupants des bâtiments privés et publics, constitue une tâche importante dédiée au service Incendie. Cette mission est principalement assurée par les officiers professionnels.

Le service Incendie participe également à l'information au public, notamment par le biais de salons, foires et séances d'information dans les écoles.

Pour répondre à ces besoins, il dispose de 105 pompiers professionnels et 37 volontaires répartis en trois sections assurant une présence permanente à l'arsenal afin de répondre dans les plus brefs délais aux besoins de la population.

Ces dernières années, les missions des services Incendie se sont diversifiées (interventions sur parois rocheuses, interventions impliquant des produits chimiques dangereux, ...). Pour répondre à ces besoins, des groupes d'intervention spécifiques ont été créés : C.M.I.C. (Cellule Mobile d'Intervention Chimique), G.R.I.M.P. (Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux), plongeurs, ...

### **2.2. Service d'aide médicale urgente (A.M.U.)**

Le transport urgent d'un malade ou d'un blessé constitue quantitativement la mission la plus importante des sapeurs-pompiers. Pour ce faire, le service AMU dispose de 6 ambulances intervenant simultanément avec une équipe médicale pour les cas les plus graves. Cette équipe est constituée d'un infirmier et d'un médecin, tous deux spécialisés dans la médecine d'urgence. Leur rôle est de conditionner le patient pour que son transport vers l'hôpital se fasse dans les meilleures conditions. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, une ambulance PIT constituée d'un infirmier SIAMU et de deux ambulanciers a été mise en place pour soulager le SMUR.

### **2.3. Permanence pompiers**

Une « Centrale Pompiers » gère, via le réseau « ASTRID », le suivi des interventions incendie du service et reprend le dispatching des « missions pompiers » auparavant géré par le Centre 112.

### **2.4. Service administratif et technique**

Composé de 5 agents, dont un mécanicien et un magasinier, il assure la rédaction des rapports d'intervention, la facturation des transports par ambulance, le suivi administratif des différentes missions, la gestion des ressources en eau de l'entité namuroise, le suivi des entretiens du parc automobile du service et, plus généralement, toutes les tâches administratives se rapportant au centre régional de secours.

### **3. Programmes de subsistance**

Subsides des Ministères de l'Intérieur et de la Santé Publique, ainsi que de la Province (Fonds Seveso).

### **4. Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service**

Article	Intitulé	Budget Page
351/124-05	Equipements de protection	59
351/124RA-06	Fonctionnement Astrid	59
351/124-08	Assurance pompiers Volontaires	59
351/124-12	Matériel service Incendie Achat - Entretien	59
351/124RA-12	Entret. Matériel Radio	61
351/124CS-48	Dépenses diverses Intervention	61
351/124PA-48	Achat produits interventions	61
351/125CS-02	Entretien Bâtiments (Pompiers)	61
351/125-03	Chauffage - Eclairage	61
351/125-06	Entretien Bâtiments Contrats	61
351/125-08	Assurances des immeubles	61
351/125-15	Consommation eau	61
351/127-02	Entretien véhicules	61
351/127PN-02	Pneus pour véhicules	61
351/127C-03	Carburant pour véhicules	61
351/127H-03	Huile pour véhicules	61
351/127-06	Entretien véhicules - contrats	61
351/127-08	Assurances de véhicules	61
352/123-02	Fonctionnement Service 100	61
352/124-02	Fonctionnement ambulances	61
352/125-02	Entretien Bâtiments	61
352/127-02	Entretien véhicules	61
352/127PN-02	Pneus pour véhicules	61
352/127H-03	Huile pour véhicules	63
352/127-08	Assurances de véhicules	63
351/211-01	Intérêts emprunts part communale	63
351/212-01	Ch. finan.des emp. à charge de l'autorité supérieure	63
351/911-01	Tranche emprunts part communale	63
351/743-98	Achats de véhicules spéciaux et divers	33
351/744AM-51	Matériel ambulances	33
351/744PP-51	Matériel pompiers	35
351/744PQ-51	Matériel plan quinquennal	35
351/745-98	Grosses réparations véhicules spéciaux S.R.I.	35

## 5. Rapport d'activités

### 5.1. Zones d'intervention

La prézone N.A.G.E. (Namur – Andenne – Gembloux – Eghezée) existe depuis 2012. La composition du conseil de prézone se compose des bourgmestres des différentes communes de la zone, à savoir : Andenne, Assesse, Eghezée, Fernelmont, Gembloux, Gesves, La Bruyère, Namur, Ohey et Profondeville. Les quatre services Incendie interviennent sur 10 entités et protègent ainsi une population de 225.190 habitants se répartissant comme suit (au 31/12/14) :

Andenne	26.040
Assesse	6.902
Eghezée	15.773
Fernelmont	7.680
Gembloux	25.176
Gesves	7.091
La Bruyère	9.076
Namur	110.447
Ohey	4.977
Profondeville	12.028

### 5.2. Activités internes

En dehors des interventions quotidiennes, la journée d'un sapeur-pompier s'articule autour des activités suivantes :

- exercices physiques et sportifs le matin (musclation, exercices pour le dos, natation, entraînements sportifs divers, ...).
- formations pratiques et théoriques l'après-midi, cours de recyclage en Aide Médicale Urgente, ...
- activités libres à partir de 17 heures et jusqu'au lendemain matin 7 heures,
- exercices particuliers (plongée, sauvetage en milieu périlleux, ...) ont lieu régulièrement selon les besoins.

### 5.3. Charroi

Les véhicules sont contrôlés tous les jours pour assurer un fonctionnement parfait en toutes circonstances.

Le centre régional de secours dispose de plusieurs catégories de véhicules. En voici quelques-unes :

Catégorie	Nombre	Description
Auto échelles et autoélévateurs	5	4 d'une hauteur d'environ 30 m et 1 de 18 m; ces véhicules sont destinés au sauvetage des personnes et aux travaux en hauteur
Autopompes	6	servent au transport du matériel, personnel et amènent l'eau sous pression nécessaire à l'extinction des incendies
Camions citernes	3	équipés d'un réservoir de 8.000 litres en eau, ils constituent une réserve d'eau importante pour l'alimentation en eau
Véhicules de désincarcération	3	sont équipés de matériel puissant pour dégager les personnes coincées dans leur véhicule lors d'accidents de la route

Catégorie	Nombre	Description
Camion grue	1	utilisé pour diverses missions où des charges lourdes doivent être élevées
Véhicules de commandement	5	ces véhicules sont utilisés par les officiers pour se rendre sur les lieux des interventions
Véhicule plongeur	1	transporte les plongeurs et leur matériel
Véhicules de transport de matériel et de personnes	7	ces véhicules servent aussi bien pour le transport de matériel que de personnes
Ambulances	6	sont utilisées par le service A.M.U.
Véhicules de balisage	2	utilisé en « protection » des équipes intervenantes sur le terrain
Véhicule porte-container	1	Véhicule prévu pour porter des containers, équipé d'une grue

En 2014, le service a reçu 4 nouveaux véhicules et un container :

- 1 ambulance
- 1 véhicule de balisage
- 1 véhicule de Commandement
- 1 véhicule porte-container

#### **5.4. Chiffres pour l'année 2014**

Le service de prévention a traité 495 dossiers, répartis comme suit :

- 203 avis sur plans,
- 226 visites de prévention et de contrôle,
- 16 permis d'environnement ou permis unique,
- 50 permis de location.

Le nombre de dossiers traités est sensiblement identique d'année en année.

Le service Incendie a effectué 2.662 missions réparties en 572 missions incendies et 2.090 autres interventions.

Il a été facturé 263 interventions dont 106 pour nids de guêpes.

##### **5.4.1. Répartition des interventions incendie par type de constat**

Type	Nombre
Fausses alertes bien intentionnées	197
Fausses alertes mal intentionnées	2
Feux de cheminée	49
Feux de voiture	28
Feux de camion	9
Feu de train	0
Feux de broussailles/forêt	14
Feux de déchets	34
Feux de foin - paille	8
Feux de maisons unifamiliales	24



Type	Nombre
Feux d'appartements	21
Feux de caravane	3
Feux d'hôtel	0
Feux de cafés - restaurants	0
Feux d'écoles	0
Feux de bâtiments de bureaux	0
Feux de maisons de repos	0
Feux de magasins	1
Feux de bâtiments agricoles	1
Feux de chantiers de construction	0
Feux de salles de théâtre/spectacles	0
Autres	181
<b>Total</b>	<b>572</b>

#### 5.4.2. **Répartition des autres interventions par type de constat**

Type	Nombre
Fausses alertes bien intentionnées	239
Fausses alertes mal intentionnées	4
Accidents de la route	149
Accidents de travail	0
Eboulements	0
Déblaiement-Nettoyage Voie Publique	328
Exterminations guêpes	237
Sauvetages animaux	56
Personnes bloquée dans un ascenseur	68
Pollution	6
Noyades	0
Travail de vidange	109
Inondations	4
Source radioactive	0
Autres	890
<b>TOTAL</b>	<b>2.090</b>

#### 5.4.3. **Service ambulance**

Nombre total de sorties effectuées : 8.691 dont 1.664 sorties pour lesquelles les patients n'ont pas été transportés (traités sur place, décédés ou courses inutiles).

Nombre de sorties avec transports de personne(s) : 7.027

En janvier 2015 la Zone Nage sera effective.